

# Proposition de zonage

## Amfreville sous les Monts



Rapport – Mars 2023

# 1. Contexte général

## 1.1. Contexte administratif

- Population<sup>1</sup> : **509 habitants**
- Nombre logements<sup>2</sup> : 243 logements dont 83 % de résidences principales, soit 194 logements
- Densité moyenne<sup>3</sup> : 2,62 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

Cf figure 1.

## 1.2. Urbanisation

Le PLUi prévoit :

<b>Secteur</b>	<b>Surface (en hectares)</b>
<i>Uh : Hameau densifiable</i>	
<i>AU : Zone à urbaniser dominante habitat</i>	28
<i>Auir : Zone à urbaniser projet de liaison A28/A13</i>	1.4
<i>Auz : Zone à urbaniser dominante activités économiques</i>	
<i>Auzir : Zone à urbaniser dominante activités économiques projet de liaison A28/A13</i>	
<i>2AU : Zone à urbaniser à long terme</i>	

Sur une base de 10 nouveaux logements/hectares, 294 nouvelles habitations pourraient être créées à moyens termes.

Cf figure 2.

---

<sup>1 et 2</sup> : INSEE – données 2015

<sup>3</sup> En tenant compte du nombre de résidences principales

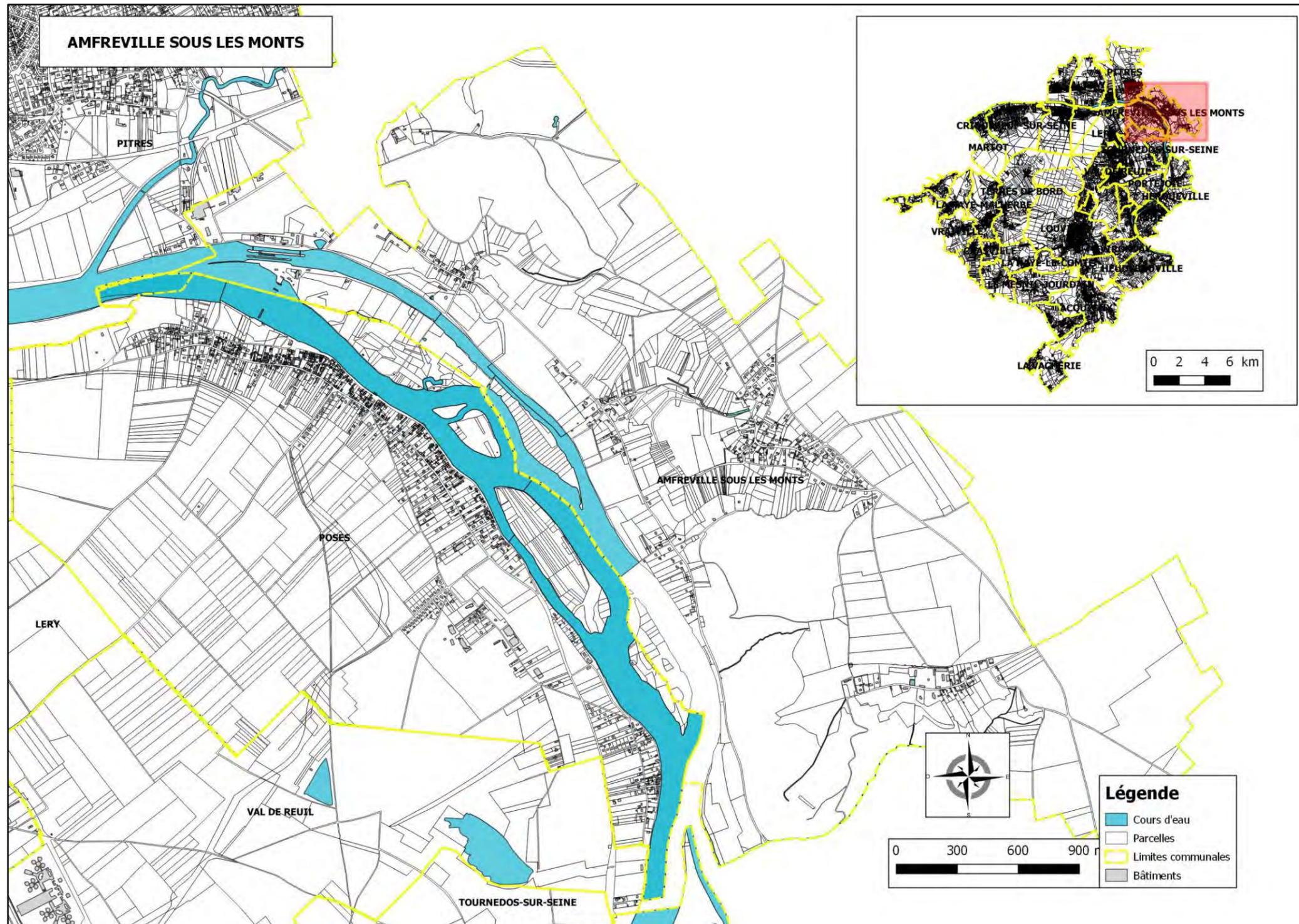


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire (Réalisation par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)

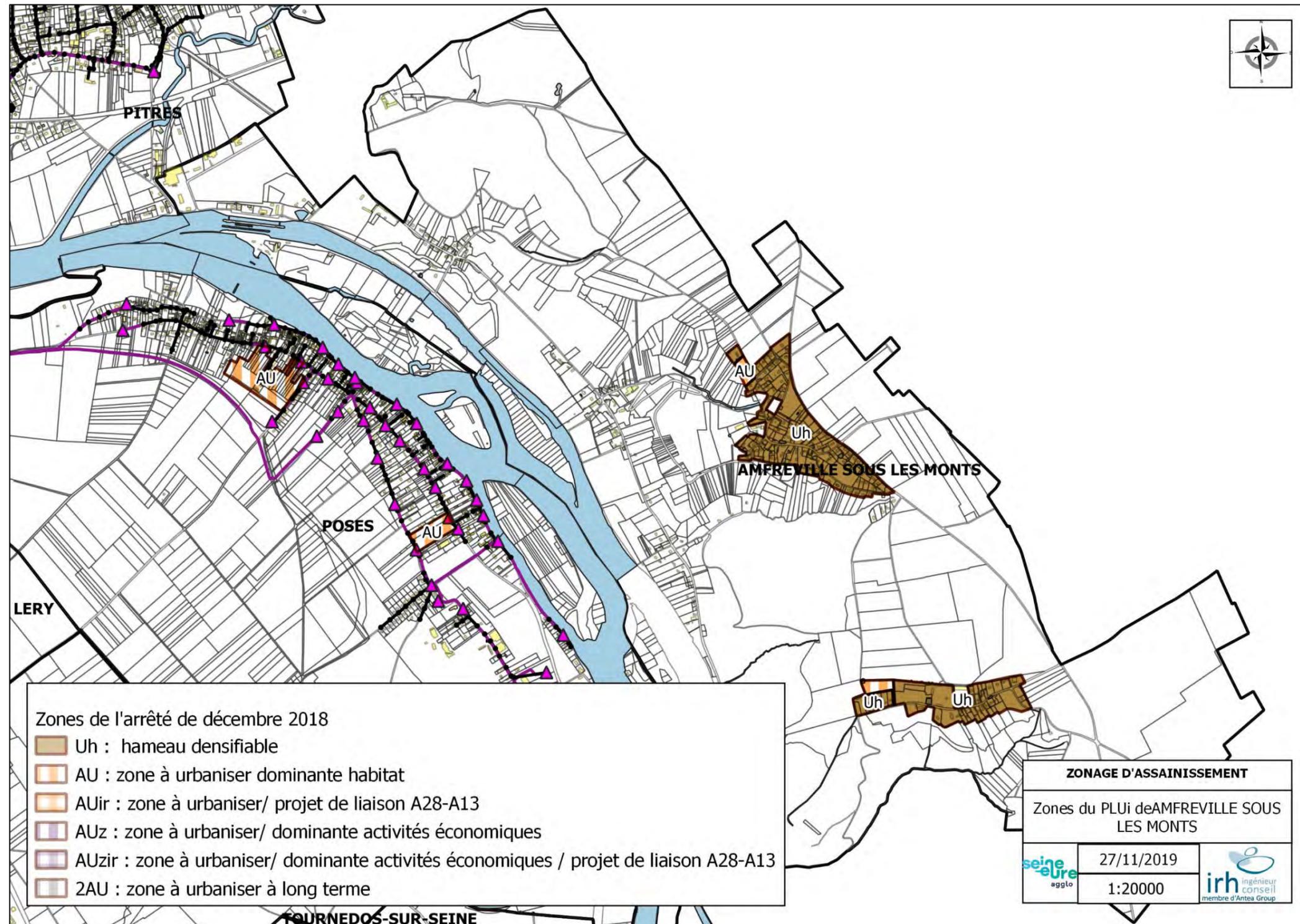


Figure 2 : Zones à urbaniser sur la commune (Réalisé par IRH à partir des données du PLUi transmises par la CASE)

### **1.3. Contexte artisanal-industriel**

3 exploitations agricoles sont présentes sur le territoire. Diverses entreprises sont également dénombrées (clôtures, béton armé, couverture/plomberie, restaurant, bureaux, ateliers).

### **1.4. Bâtiments publics**

La commune compte une école de 30 élèves avec une cantine servant 19 repas/jour, ainsi qu'une salle communale de capacité 120 personnes, une maison de retraite de 54 lits.

### **1.5. Conclusion sur le contexte général**

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

## 2. Contexte environnemental

### 2.1. Cours d'eau

La commune est bordée par la Seine à l'Ouest.

### 2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par :

- La zone Natura 2000 de type SIC « Boucle de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon »,
- La ZNIEFF de type 2 « La côte d'Amfreville-sous-les-Monts, la forêt de Bacqueville »,
- La ZNIEFF de type 1 « Les Coteaux d'Amfreville-sous-les-Monts »

*Cf figure 3.*

### 2.3. Inondations

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Boucle de Poses. Ce dernier détermine :

- Une zone VERTE, vouée à l'expansion des crues,
- Une zone ROUGE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas forts vis-à-vis du risque inondation,
- Une zone BLEUE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas faibles à moyens vis-à-vis du risque inondation ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues,
- Une zone JAUNE, correspondant à la partie restante du lit majeur de la rivière soumise à un risque de remontée de nappe phréatique.

*Cf figure 4.*

### 2.4. Remontée de nappe

Les zones en bordure de Seine sont potentiellement sujettes à des débordements de nappe et des inondations de cave.

*Cf figure 5.*

### 2.5. Cavités souterraines

La commune compte 10 cavités sur son territoire, 7 carrières et 3 ouvrages civils.

*Cf figure 6.*

### 2.6. Captage AEP

Aucun captage n'est présent sur la commune.

### 2.7. Autres zones protégées

L'ensemble de la commune est classé site inscrit et contient :

- Des alignements d'arbres à protéger
- Des ensembles architecturaux à protéger.

*Cf figure 7.*

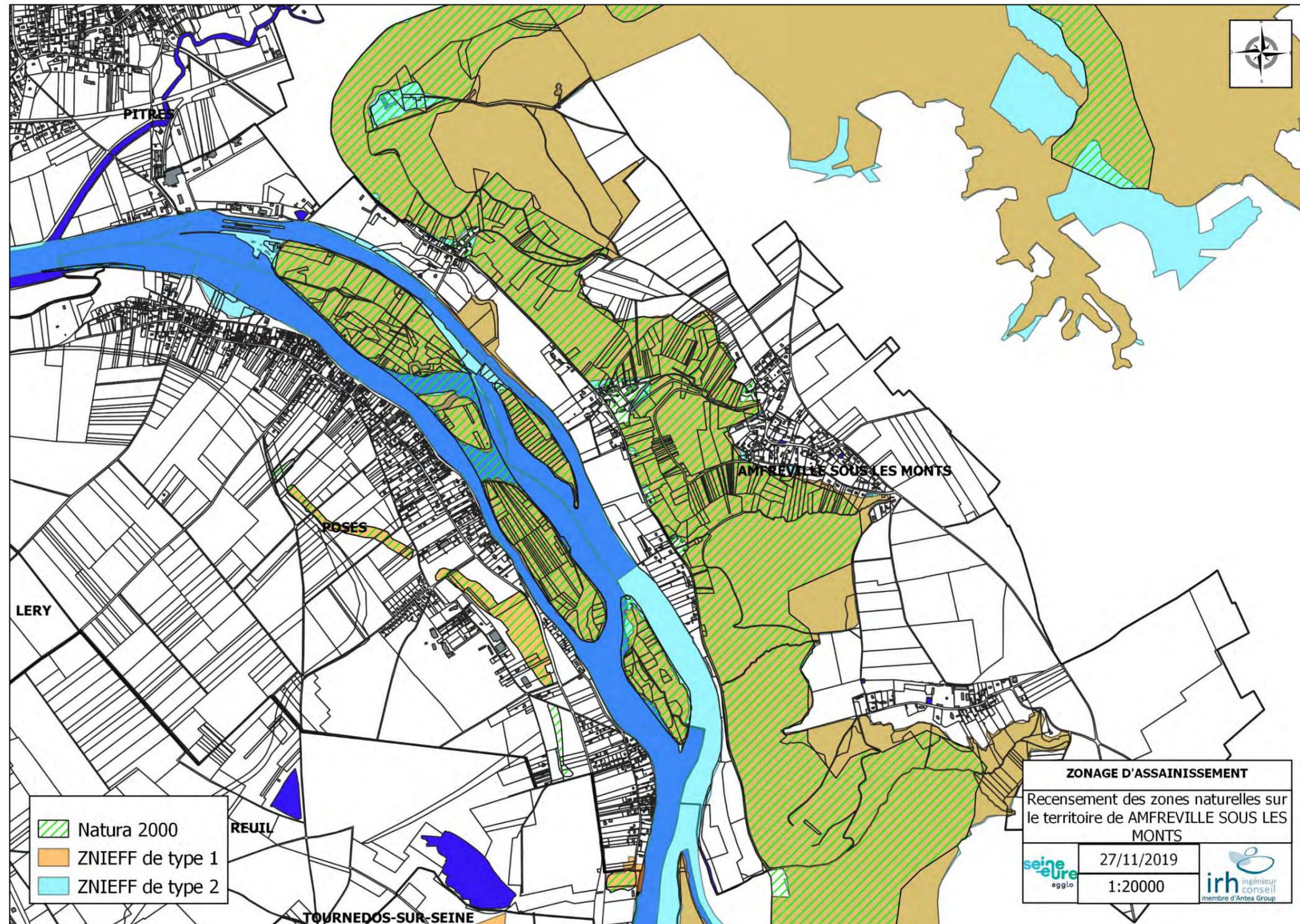


Figure 3 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

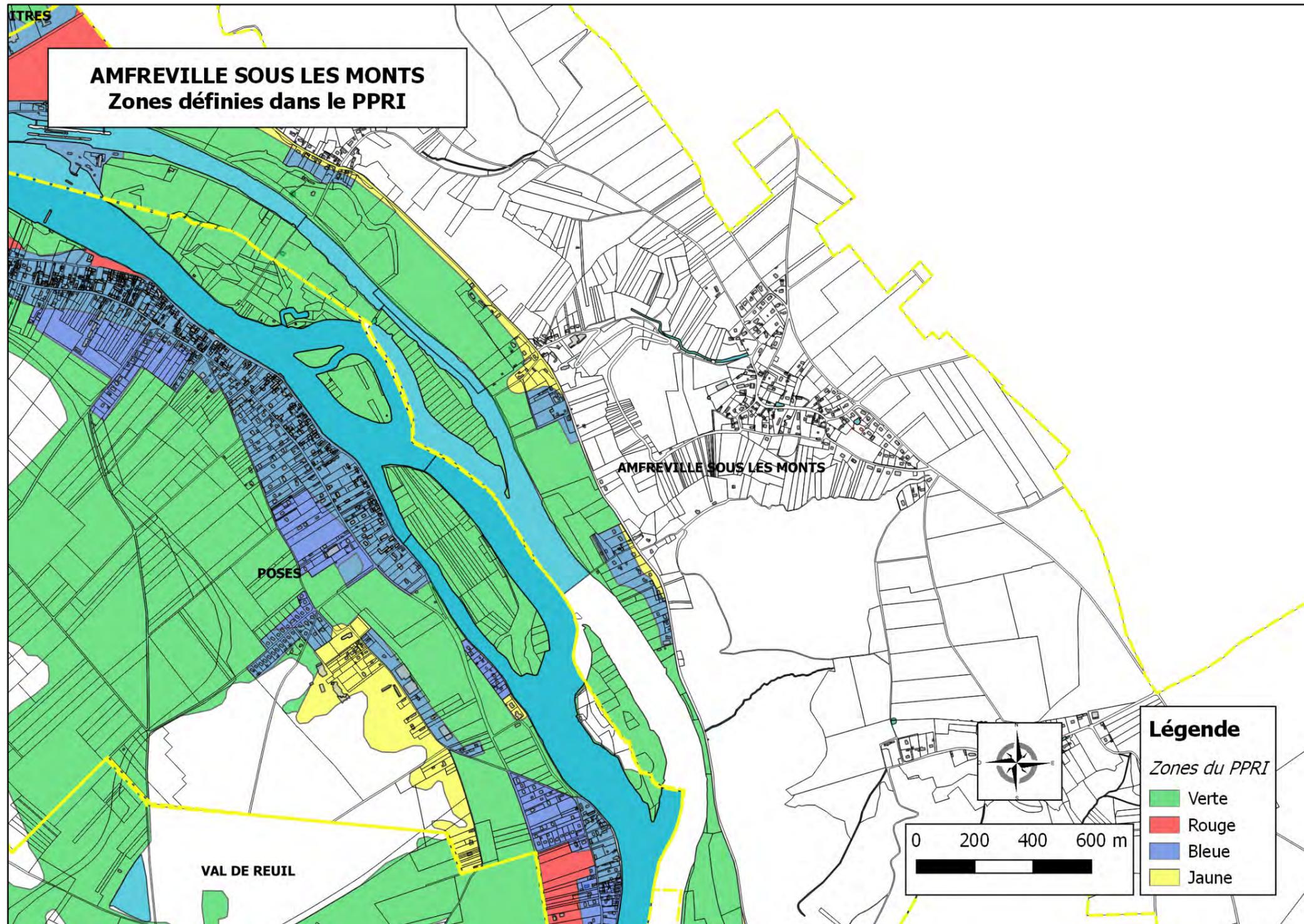


Figure 4 : Zones définies dans le PPRI (Réalisé par IRH à partir des données du PPRI transmises par la CASE)

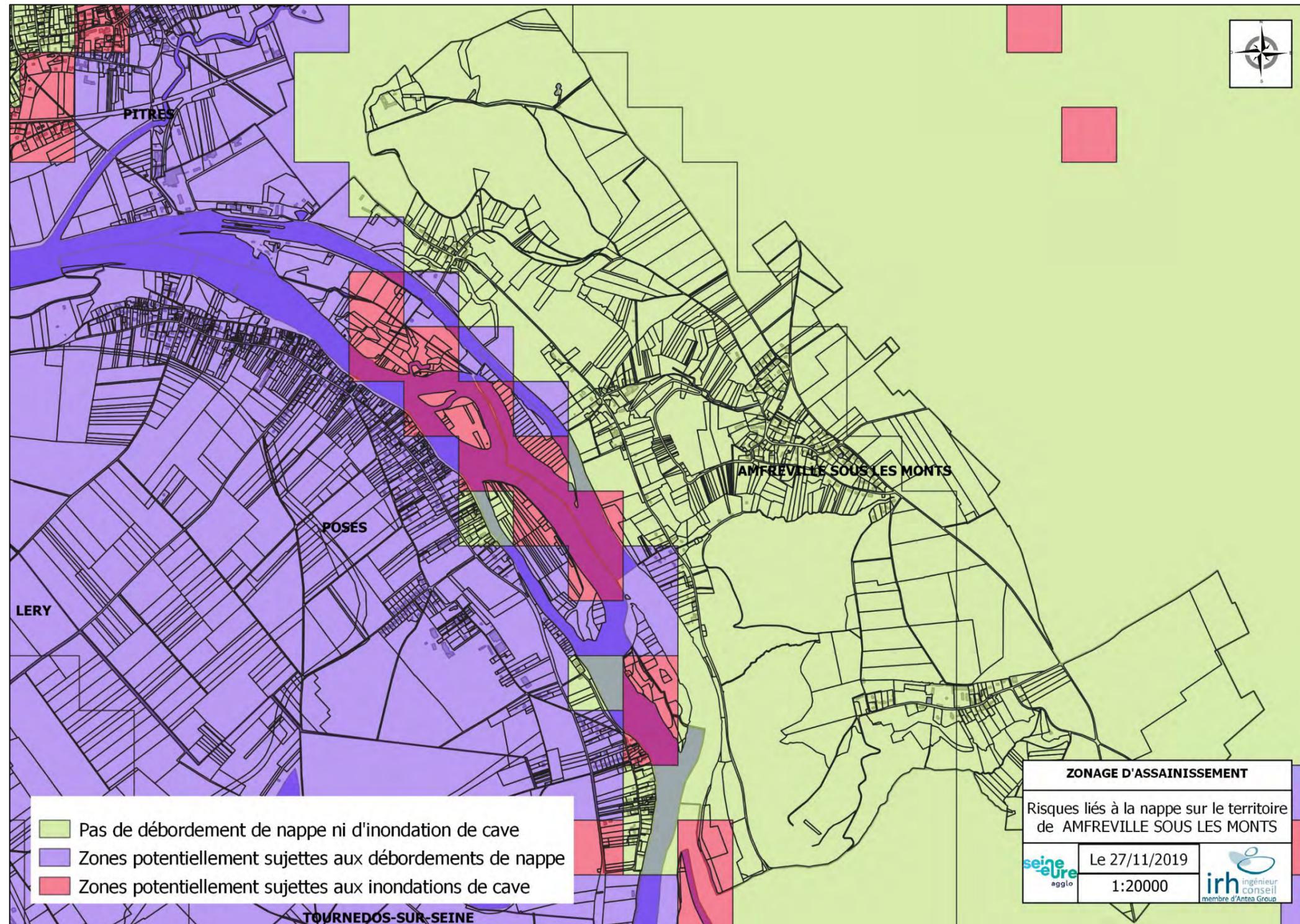


Figure 5 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)

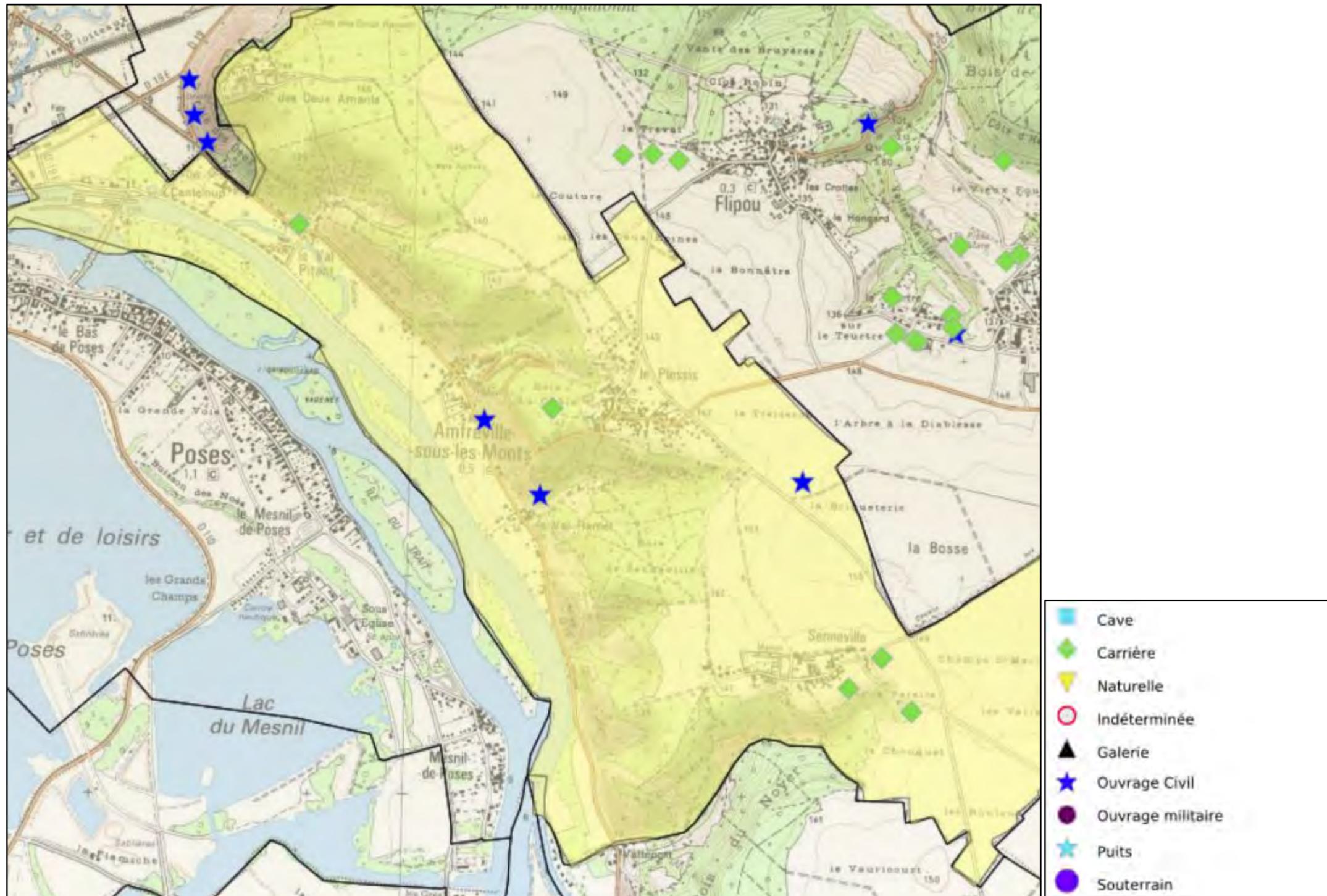


Figure 6 : Cavités de la commune (D'après géorisques.fr)

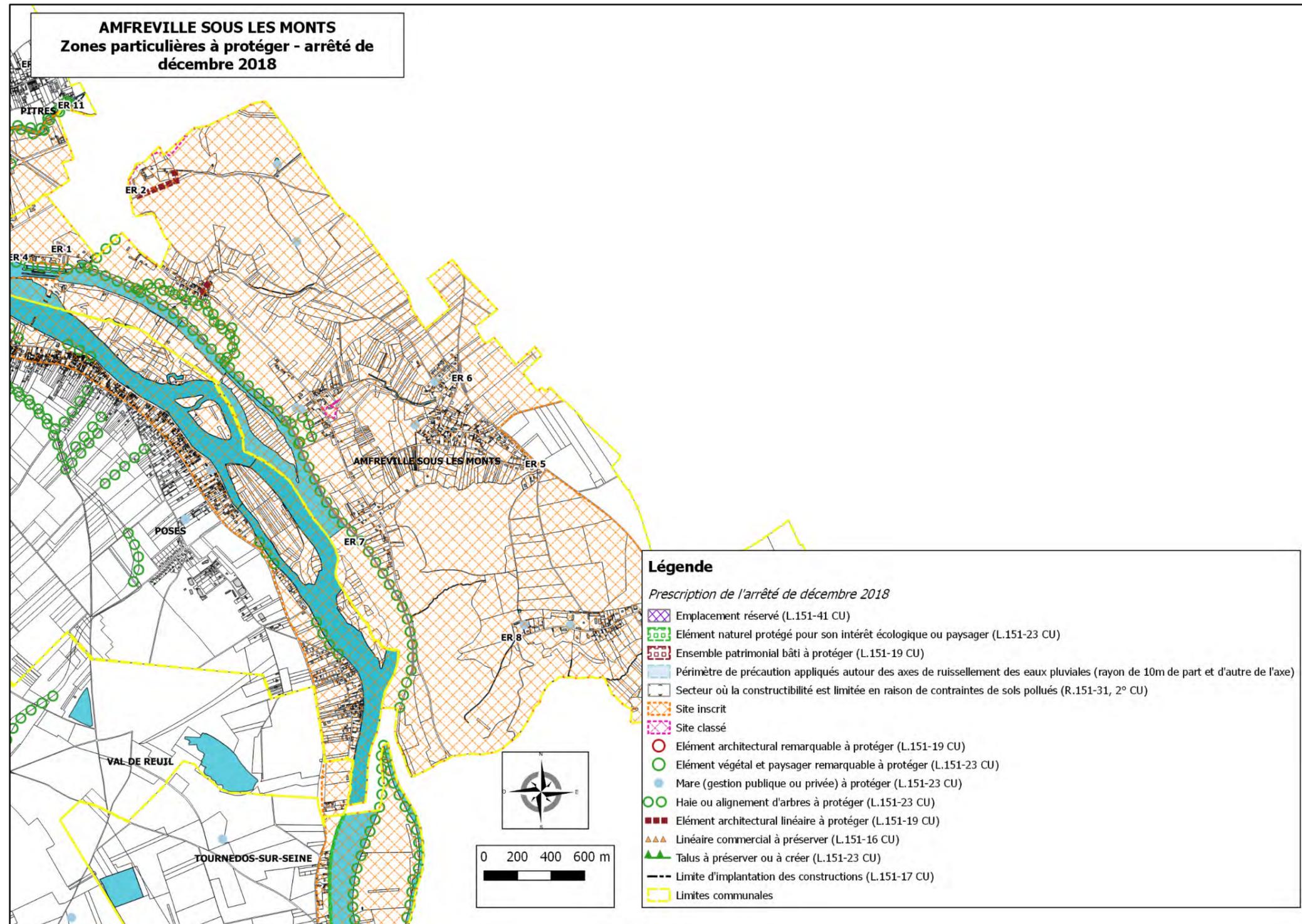


Figure 7 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

## 3. Assainissement existant

### 3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007.

L'ensemble de la commune est assaini en non collectif.

*Cf figure 8.*

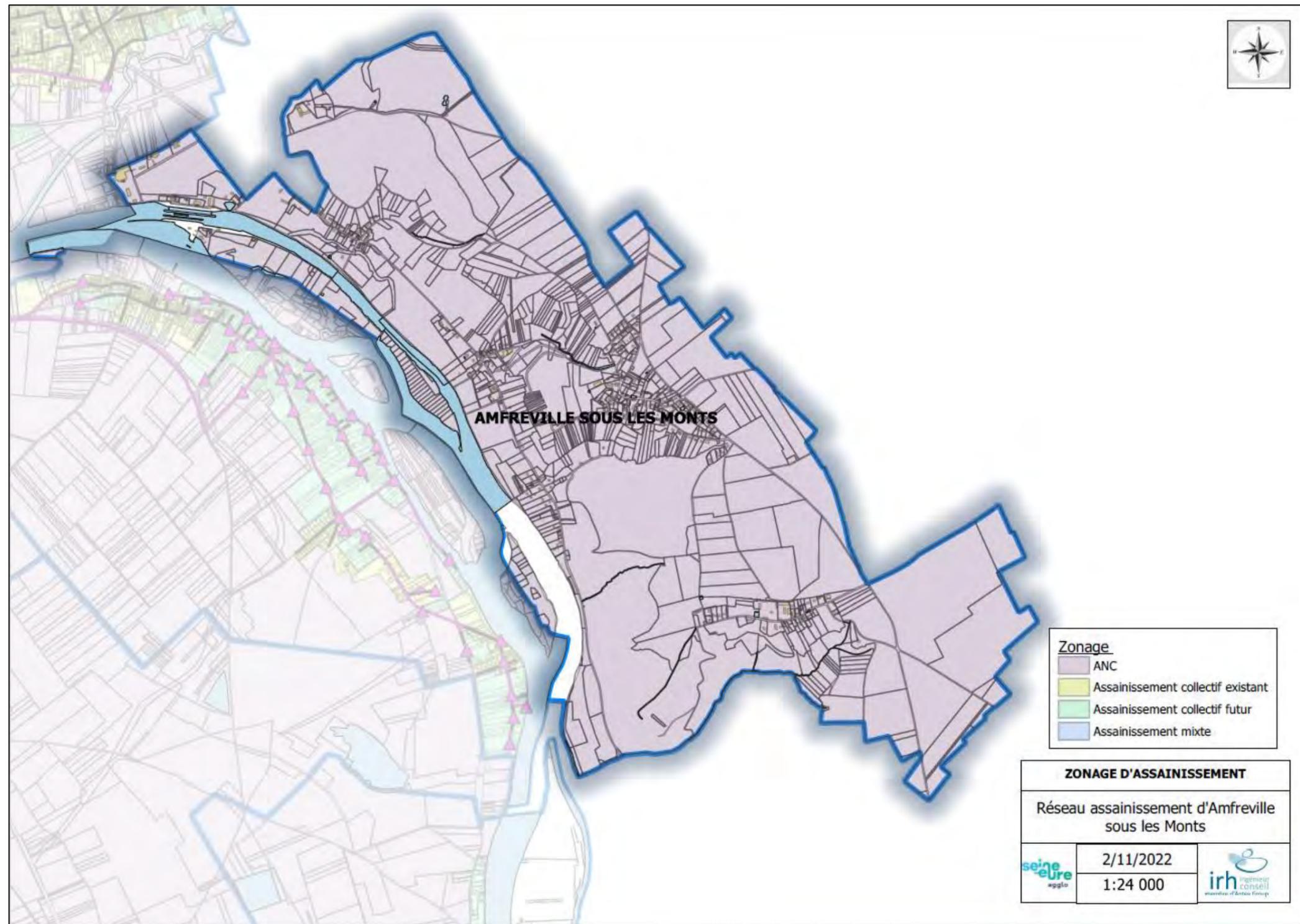


Figure 8 : Contexte de l'assainissement communal

## 3.2. Assainissement Collectif

Sans objet.

## 3.3. Assainissement non collectif

La commune compte environ 200 logements assainis en non collectif.

D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

*Tableau 1: Résultats et statistiques des contrôles ANC*

<b>Contrôle</b>	<b>Nombre d'installations</b>	<b>Ratio</b>
A	20	37,04%
B	1	1,85%
C	4	7,41%
D	20	37,04%
E	9	16,67%
NC		
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>

### **Classe A :**

- Installation complète,
- Pouvant nécessiter quelques travaux mineurs,
- Présentant potentiellement des défauts d'entretien (ex : vidange à réaliser).

### **Classe B :**

- Installation complète sans ventilation,
- Installation sous dimensionnée,
- Installation présentant une usure d'éléments constitutifs,

### **Classe C :**

- Installation significativement sous dimensionnée,
- Traitement non accessible mais marques de tranchées visibles,
- Traitement partiellement accessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence de l'ensemble de l'installation,

### **Classe D : RISQUE ENVIRONNEMENTAL**

- Eaux pluviales rejetées dans le système d'assainissement
- Installation incomplète,
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation semblant présenter un risque de pollution

### **Classe E : RISQUE SANITAIRE**

- Défaut de sécurité sanitaire,
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
- Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé
- Installation inaccessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation,
- Absence d'installation

### 3.4. Type de sols

Plusieurs types de sol ont été déterminés et classés en unités d'aptitude à l'ANC sur le territoire :

*Tableau 2 : Types de sols de la commune*

<b>Types de sol</b>	<b>Description</b>	<b>Filière</b>	<b>Contraintes</b>
A2	Limons faiblement hydromorphes ou limons argileux faiblement hydromorphes	Epandages	Tranchées surdimensionnées et peu profondes
B/C	Sols remblayés sur craie ou argileux ou sableux sur craie	Lit filtrant non drainé si craie peu profonde sinon un lit filtrant drainé dans les argiles/sable	Contrainte de perméabilité ou d'exutoire en surface
C	Sols peu profonds mêlés à une argile limoneuse	Lit filtrant drainé verticaux avec exutoire en surface	Exutoire en surface
C2	Sols alluviaux hydromorphes avec surface limono-argileuse et sableuse	Terre d'infiltration	Exhaussement du dispositif d'épuration (nécessité d'un poste de refoulement)

*Cf figure 9.*

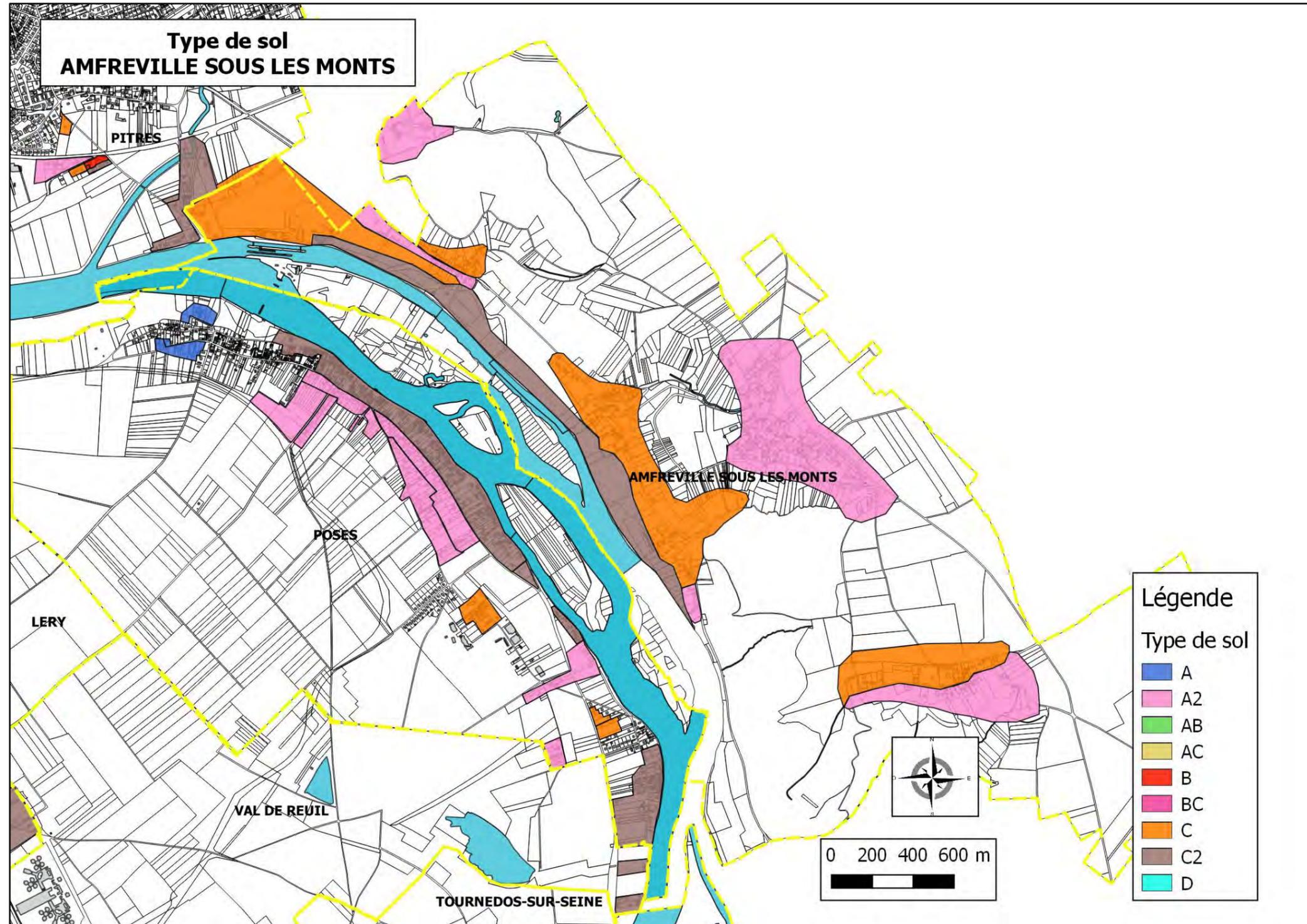


Figure 9 : Carte des sols de la commune (Réalisé par IRH à partir des données issues du dernier zonage transmises par la CASE)

### **3.5. Scénarii étudiés**

Etant donné la faible densité de logement, la taille des parcelles du territoire et le bon état des installations en place, le maintien de l'ANC se justifie.

## 4. Conclusion

Il a été décidé de maintenir le zonage en assainissement non collectif pour l'ensemble de la commune.

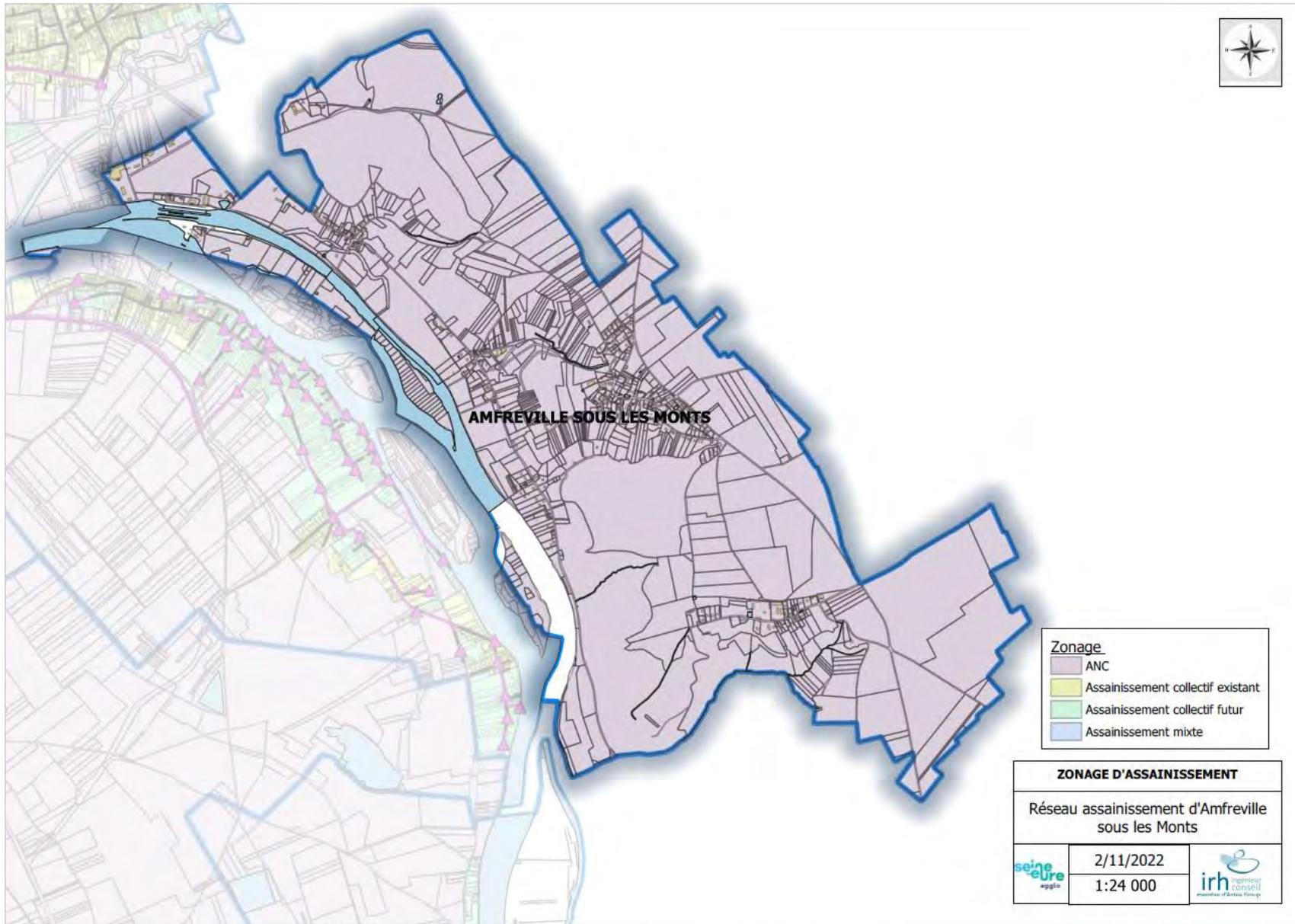


Figure 10 : Zonage final (réalisé par IRH après la validation du MOA)